République de Roumanie: demande d'adhésion à l'Union européenne

2005/2028(INI) - 13/04/2005 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant par 564 voix pour, 59 contre et 41 abstentions la résolution politique accompagnant le rapport de Pierre MOSCOVICI (PSE, FR) sur la demande d'adhésion de la Roumanie, le Parlement européen se rallie largement à la position de sa commission et fond et se félicite des réformes introduites dans ce pays ainsi que des engagements pris par le gouvernement récemment désigné pour renforcer entre autre la liberté de la presse, améliorer les équipements scolaires ou participer à la « Décennie de l'intégration des Roms ».

Toutefois, le Parlement émet quelques réserves sur la préparation de la Roumanie à l'adhésion et demande que pour le 1er janvier 2007, des efforts soient accomplis dans toute une série de domaines. Le Parlement attire notamment l'attention sur les carences encore trop importantes en matière de réformes administratives et judiciaires ou sur la nécessité de poursuivre la lutte contre la corruption, particulièrement au plus haut niveau.

Il demande que tout soit fait pour :

- éradiquer les violences et les discriminations dont sont victimes les minorités ;
- améliorer le traitement des malades requérant des soins psychiatriques ;
- renforcer les mesures en faveur de la protection de l'enfance ;
- renforcer le contrôle aux frontières ;
- mieux appliquer la nouvelle loi sur les aides d'État et le contrôle de la concurrence ;
- renforcer la politique de protection de l'environnement : à cet égard le Parlement se dit préoccupé par le projet d'exploitation des mines d'or de Rosia Montana, très dommageable sur le plan écologique.

Le Parlement souhaite que les capacités administratives de ce pays soient également renforcées dans tous les domaines et estime qu'il est urgent d'agir en faveur d'une politique énergétique énergique, sachant que les alternatives au pôle énergétique actuel sont faibles.

Parallèlement, le Parlement demande à la Commission d'améliorer la gestion et la transparence des aides communautaires, notamment les aides du programme SAPARD. Il invite également les autorités roumaines à pleinement associer la population à l'élan donné par l'adhésion via des campagnes de sensibilisation des citoyens roumains et européens.

À noter qu'à la faveur d'un amendement socialiste oral, la Plénière a rappelé l'échange de lettres intervenu entre le Président du Parlement et le Président de la Commission sur la pleine association du PE à l'examen d'un éventuel report d'un an de l'adhésion prévu par une nouvelle clause de sauvegarde du traité d'adhésion. Le Parlement précise toutefois que ce report ne doit pas être pris par les Roumains comme une sanction mais comme un laps de temps supplémentaire pour mieux se préparer à intégrer le marché intérieur sans heurts.